

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

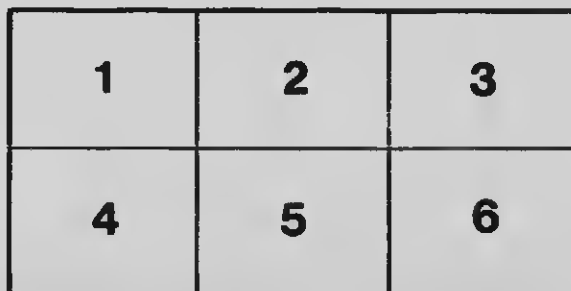
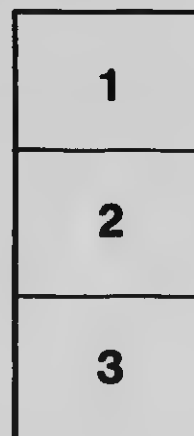
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

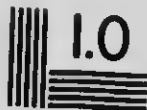
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaires. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

11.2

12.5

14

16

18

20

22.5

25

28

32

36

40

45

50

56

63



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

22/2

411

9

DE
L'ENSEIGNEMENT
ANTIALCOOLIQUE

A L'ECOLE



PAR LE R. P. HUGOLIN, O. F. M.

MONTREAL
1909.

DE
L'ENSEIGNEMENT
ANTIALCOOLIQUE

A L'ECOLE

PAR LE R. P. HUGOLIN, O. F. M.

MONTREAL
1909.

Avec la permission des Supérieurs.

Rapport sur l'Enseignement antialcoolique

PAR LE R. P. HUGOLIN, O. F. M.,

au premier Congrès de tempérance de Montréal,

Partie ouest, tenu à Ville-Saint-Pierre,

le 25 octobre 1909.

Ce rapport a pour objet l'enseignement antialcoolique à l'école. Ce n'est pas un programme que je présente; je désire plutôt rappeler l'importance de cet enseignement et dire l'initiative prise en d'autres pays en cette matière. Ensuite, faire connaître sommairement la législation scolaire de tempérance dans les différentes provinces du Canada, et m'attarder plus longuement à la législation de notre province. Enfin, rechercher dans quelle mesure l'enseignement antialcoolique est actuellement donné dans nos écoles, et esquisser ce qui me paraît être le développement possible et souhaitable de cet enseignement dans l'avenir.

I

Est-il besoin d'insister sur le rôle de premier ordre que peut tenir l'école dans la lutte antialcoolique? Pour en douter, il faudrait méconnaître tout à la fois et l'importance de l'éducation en général, selon le mot de Leibnitz: "Donnez-moi l'éducation en main, et je changerai l'aspect du monde," et la nécessité de former une génération sobre, prémunie contre les séductions de l'alcool, et aguerrie pour les futurs combats contre cet ennemi de notre race — importance et nécessité trop évidentes pour que je sois tenté de les appuyer de raisonnements. Aussi bien, surprendrai-je quelques-uns en disant qu'au sein même de

certains congrès antialcooliques comme celui-ci, mais de portée mondiale, comme le VIIe Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques tenu à Paris en 1899, on a prétendu amoindrir le rôle de l'école et mettre en doute l'importance de l'enseignement antialcoolique. Je ne hâte d'ajouter, pour ne pas me donner l'air de chercher le paradoxe, que l'efficacité de l'enseignement spécial seule a été contestée, et encore était-ce avec des palliatifs tels que vraiment l'auteur de cette opinion risquée se trouve à plaider en somme en faveur de l'école. Je cite :

“Il est inutile de vous démontrer que l'instruction, même l'instruction éducatrice, est très surfaite. Bien que convaincu, moi aussi, que nous autres instituteurs nous pouvons avoir une grande influence sur les générations futures—pourvu que nous donnions notre *cœur* à nos élèves et les regardions et traitions comme nos *enfants*, — je ne suis pas assez naïf pour m'imaginer être plus puissant à la fois que l'hérédité et le milieu. L'influence de l'éducation est-elle si grande sur les enfants de dégénérés que par elle l'action de la dégénération s'arrête? Voici une question à laquelle je n'oserais pas répondre affirmativement. Une nutrition et un habillement insuffisants, une mauvaise demeure, un traitement sans amour, ce qui est souvent le sort des enfants des prolétaires, et tant d'autres tristes circonstances ont un effet démoralisant et corrupteur sur le caractère de nos élèves. Si nous autres instituteurs nous étions en état de neutraliser ces effets démoralisants, — ce serait superbe, pour l'enfant, pour la société et... pour notre propre vanité, mais j'ai grand-peur qu'il n'en soit pas ainsi!

“Et c'est justement ce doute qui me fait voir tout de suite un grand danger en un parti qui attend tout ou presque tout de l'éducation à l'école, aussi dans notre lutte contre l'alcoolisme. Les hommes de ce groupe diront donc (et ils le disent!) : Si nous avons l'enfant, à nous l'a-

venir; pour cela groupons partout les enfants en lignes et en sociétés, afin que nous les ayons tout à fait sous notre influence. — Et l'on croit qu'alors l'affaire est en règle et que hors de là rien ne peut plus être fait pour la propagation de la cause de la tempérance. C'était la crainte de ce danger-là qui me poussait à écrire déjà dans mon rapport pour le Congrès de Bruxelles en 1897: Que, pour cette raison, on ne dise pas toujours: l'école, l'école! mais qu'on commence par être abstinent soi-même et par gagner son voisin ou son ami pour la cause, afin que le travail des instituteurs soit vraiment prospère. —

"Si nous nous efforçons sérieusement de chercher vraiment pour l'enfant ce qu'il y a de meilleur, il nous faut intervenir partout où se font sentir des influences nuisibles à l'enfant dans son corps et dans son âme et qui, peut-être, le corrompent jusqu'au fond pour toute sa vie — et pour beaucoup de vies après lui encore. Agissons aussi sur les parents, afin que l'atmosphère dans laquelle l'enfant respire chez lui soit aussi pure que possible. Et n'hésitons pas non plus à collaborer, de tout notre cœur et avec dévouement, à tout ce qui peut faire de ces parents de véritables éducateurs." (1)

D'où il ressort seulement que l'enseignement sans la conviction et l'exemple des instituteurs et des institutrices serait un non-sens, et que l'enseignement, même soutenu des sincères convictions et des parfaits exemples de ceux-là, ne suffirait pas à lui seul à nous justifier d'attendre tout ni même beaucoup de l'école, si les parents et l'entourage des enfants ne concourent à cette éducation à tout le moins en ne lui nuisant pas, et si les citoyens ne coopèrent de leur côté à la formation antialcoolique de l'enfance en aidant à son développement moral.

(1) Rapport de M. Van der Woude sur les *Sociétés de tempérance scolaires et post-scolaires*.

Et l'auteur du rapport cité ne veut pas que l'on donne une autre portée à ses paroles, ni qu'on le juge opposé en principe à l'action scolaire antialcoolique. Il nous en prévient :

“Conclusion de tout ce qui précède que je suis d'avis que provisoirement il faut renoncer à faire de la propagande parmi les enfants, serait tout à fait contraire à mon intention : mon travail à l'école et mes efforts pour persuader à mes collègues de donner à leurs enfants l'exemple de l'abstinence sont là pour démentir une pareille conclusion. Avertir du danger qu'il y a à surfaire notre influence sur les enfants, voilà le but de cette introduction.

“Assurément, à côté de la propagande pour les adultes il faut pour les enfants un avertissement sur le danger menaçant, il faut l'enseignement qui fait connaître l'ennemi, et surtout l'exemple de l'instituteur, qui seul peut donner force et chaleur à ses paroles et animer l'enfant à faire de même. Si ces deux pouvoirs, école et famille, collaborent, il y aura sans doute plus de chance pour que la génération future grandisse meilleure que la génération actuelle”

Oui, l'idéal serait que l'école et la famille collaborent à la formation antialcoolique de l'enfance. Hélas ! il n'en va pas toujours de la sorte, d'où les avertissements de M. Van der Woude. Et c'est sans doute par des préoccupations de même ordre sur l'influence pernicieuse extra-scolaire que doit s'expliquer le fait suivant.

Lors de l'enquête royale instituée en 1892 sur le *Trafic des liqueurs au Canada*, 300 circulaires furent adressées par les commissaires enquêteurs à tous les juges et magistrats du Dominion, personnages sans doute très éclairés. Ces circulaires portaient une série de questions, parmi lesquelles celle-ci qui nous intéresse directement : “Dans votre opinion, la diffusion plus générale de faits et d'informations parmi toutes les classes, par les écoles, les

établissements d'éducation et autres médiums, concernant les effets de l'intempérance, serait-elle un moyen plus approprié qu'une loi prohibitive ou que l'option locale pour assurer de bons résultats et d'un caractère permanent ?" (1)

Il y eut 161 réponses, dont

79 affirmatives,

46 négatives,

36 imprécises.

Ce qui m'étonne, ce ne sont pas les 79 réponses favorables à l'enseignement antialcoolique, ce sont les 46 qui lui préfèrent la prohibition ou même l'option locale, et les 36 qui ne savent que choisir.

Certes, enlever la boisson à un buveur est plus radical que de l'amener à y renoncer en formant ses convictions. Reste à savoir si le moyen est aussi efficace. Pour ma part, je ne le crois pas. Mais je ne veux pas m'égarer ici dans une thèse anti-prohibitive. Au reste, on peut croire que les 46 juges dissidents avaient plus en vue les adultes que les enfants dans leur préférence donnée à la prohibition, et que si on leur eût ainsi posé la question : "Croyez-vous à l'efficacité de l'éducation antialcoolique ?" sur 161 réponses il y eût eu 161 **oui**.

Et c'est bien le sentiment unanime des éducateurs et des tempéranciers militants. Pourrait-il y avoir deux opinions sur un tel sujet ? Les divergences de vues ne peuvent exister que sur la nature de l'enseignement antialcoolique et sur la part qu'il lui faut tailler au programme des études : question importante et toute pratique à laquelle j'arriverai tout à l'heure.

Au reste, l'enseignement antialcoolique a été l'un des principaux objectifs des Sociétés de tempérance en Europe et aux États-Unis, et là et dans la mesure où les Gouver-

(1) Report of the Royal Commission, 1895, p. 56.

nements ont compris le bien fondé de leurs réclamations en décrétant cet enseignement, le pays se libère de façon indiscutable de la tyrannie de l'alcool.

11

En Europe plusieurs contrées, trois notamment : la France, la Belgique et la Norvège, ont inscrit la tempérance au programme des études.

D'abord la France. En 1896, sur la proposition de M. Buisson, le Ministre de l'Instruction publique, M. Poincaré, constitua une Commission chargée d'étudier un programme d'enseignement antialcoolique. A la suite du rapport de cette Commission parut, le 9 mars 1897, une circulaire ministérielle, restée célèbre dans le monde antialcoolique français, puisqu'elle inaugurerait l'enseignement si ardemment désiré.

"J'ai pensé, écrit le Ministre, qu'il appartenait à l'Université de donner l'exemple. Elle y est d'autant plus intéressée que son œuvre serait stérile si, après tant de généreux efforts pour former les intelligences et les âmes des enfants, l'alcoolisme pouvait compromettre chez eux avec la vie physique, la vie intellectuelle et morale. Il importe de leur signaler de bonne heure le danger, de leur inspirer la crainte et le dégoût de l'alcoolisme, de leur en faire comprendre toutes les conséquences. Les professeurs et les instituteurs s'acquitteront de ce rôle avec la conscience de faire œuvre de bien public. Je leur recommande de donner ces notions sous la forme la plus simple, la plus familière, et, par suite, la plus pénétrante; de faire appel à la réflexion des enfants, en un mot, de convaincre encore plus que d'enseigner. En dehors du programme, en dehors des heures de classe, je leur serai reconnaissant de tout ce qu'ils pourront faire pour que leurs leçons et leurs conseils soient suivis de résultats : conférences aux adultes, Sociétés de tempérance, etc."

Par cette circulaire les professeurs de l'Université et de l'Enseignement secondaire étaient invités à s'associer à cette œuvre, particulièrement en donnant des conférences aux étudiants.

Cette circulaire était accompagnée de programmes, les uns destinés aux Lycées et aux Collèges, les autres aux Ecoles normales et aux Ecoles primaires. Le programme des Ecoles primaires intéresse plus directement le sujet que je traite. M. Bayet, représentant le Ministre de l'Instruction publique de France au VII^e Congrès international déjà cité, nous édifie sur la nature et la portée de ce programme. "En ce qui concerne l'Enseignement primaire, dit-il, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on se garde bien d'ajouter tout simplement aux programmes antérieurs cinq ou six leçons sur l'alcoolisme plaquées au hasard; on veut que l'enseignement antialcoolique s'insinue dans toutes les études, qu'il soit donné sous toutes les formes, qu'il figure à l'enseignement des sciences physiques et naturelles, mais en même temps à l'enseignement de la morale, qu'il reparaisse dans le choix des dictées, des lectures et même des problèmes, qu'en un mot, par tous les moyens possibles l'attention de l'enfant soit sans cesse mise en éveil sur les dangers de l'alcoolisme."

Et la volonté du Ministre fut écoutée, et les programmes mis en pratique. M. Bayet le constate avec bonheur, deux ans plus tard:

"Le Ministre avait indiqué que, dès l'année suivante, il tenait à ce que les Inspecteurs d'Académie, par des rapports précis, le missent au courant de ce qui avait été fait et, s'il y avait lieu, des résultats qu'ils auraient déjà pu obtenir.

"Ces rapports ont été dépouillés au Ministère de l'Instruction publique, et un inspecteur d'Académie, M. Pellisson, en a fait l'objet d'une étude d'ensemble, qui a paru dans le numéro de janvier de la *Revue Pédagogique*. Je

ne puis pas songer à analyser ici cet article qui entre dans beaucoup de détails. Je ne signalerai que quelques points.

“Ce qui frappe tout d'abord, c'est que la circulaire et le programme ministériels ont trouvé un terrain bien préparé; que, dans bien des endroits déjà, les instituteurs qui ont à donner l'éducation civique avaient compris que l'enseignement antialcoolique en était une partie intégrante, bien qu'il ne fût pas au programme. Mais la circulaire ministérielle est venue fortifier leur courage et en même temps encourager leurs efforts.

“Ce qui frappe ensuite dans cet article, c'est que ni les professeurs des Écoles normales, ni les instituteurs ne se sont contentés d'appliquer docilement les programmes qui leur étaient envoyés; ils les ont médités et ils ont cherché, selon les régions, selon le caractère des populations, le meilleur moyen de les adapter soit aux élèves, soit aux auditeurs dans les conférences complémentaires de l'École.”

Et ce zèle des instituteurs fut-il récompensé par quelque résultat consolant? Certes oui, et un an à peine après l'application du programme antialcoolique, l'enseignement scolaire portait déjà des fruits. Écoutons encore M. Bayet, dans le rapport cité :

“En résumé, il est bien évident que ce n'est pas après une première campagne, une campagne d'un an, qu'on peut chanter victoire; mais cependant certains faits méritent déjà d'être signalés. — On m'assure, dit l'Inspecteur d'Académie de la Charente, que dans diverses localités les cabaretiers ont vu diminuer leur chiffre d'affaires, et même que quelques-uns ont dû fermer boutique. — Dans une localité du Rhône, un instituteur affirme que depuis l'organisation des Conférences, la consommation de l'alcool a sensiblement diminué. Et enfin, c'est le témoignage le plus curieux, dans le Puy-de-Dôme, tout récem-

ment, un Inspecteur primaire entendait un voyageur en spiritueux dire :

—Les commissions se font rares, les maîtres d'école, oui, les maîtres d'école font depuis quelque temps une campagne qui ne laisse pas que d'être inquiétante pour nous."

Depuis dix ans sans aucun doute les résultats de l'enseignement antialcoolique en France se sont fait de plus en plus sentir, car le Ministère de l'Instruction publique n'a cessé de pousser à cet enseignement, d'en renforcer le programme et d'en sanctionner l'exécution. C'est ainsi que le 12 novembre 1900, le Ministre adresse aux instituteurs et aux institutrices une nouvelle circulaire, dans laquelle il insiste de nouveau sur l'importance de cet enseignement.

"L'enseignement antialcoolique, dit-il, ne doit pas être considéré comme un accessoire. Je désire qu'il prenne dans nos programmes une place officielle au même titre que la grammaire ou l'arithmétique. Mon intention est de placer la sanction de cet enseignement dans les examens qui terminent nos différents cours d'études primaires et secondaires. . . . Les sacrifices que s'impose le pays pour développer l'instruction à tous ses degrés, les efforts de nos maîtres pour élever les intelligences et fortifier les esprits, seraient dépensés en pure perte, si nous ne poursuivions en même temps dans les écoles notre campagne contre l'alcoolisme qui condamne à une prompt déchéance les individus qu'il atteint et qui anéantit, partout où il pénètre, les énergies intellectuelles aussi bien que les énergies physiques."

Les Inspecteurs d'école ont été d'accord avec le Ministre pour favoriser l'enseignement antialcoolique en France. Du reste, avons-nous dit, les instituteurs et les institutrices furent dès le premier jour acquis à la cause, et si bien qu'à leur tour ils en vinrent à stimuler le Ministère à pousser plus avant dans la voie où il s'était engagé

en 1897. Ainsi, en 1904, au Premier Congrès National français contre l'alcoolisme, tenu à Paris, M. Langlois, Président fondateur de la Société antialcoolique des Instituteurs et des Institutrices de France, d'accord avec la Ligue dont il était le président, réclamait comme sanction à l'enseignement antialcoolique qu'il fit l'objet d'une question écrite ou orale au certificat d'Etudes primaires. (1)

J'ignore si la sanction demandée a été imposée; en tout cas, le Ministère de l'Instruction publique continue avec énergie à promouvoir l'enseignement antialcoolique, et cette année même, en avril, le Ministre, M. Doamergue, signait à cet effet une importante circulaire, laquelle en outre instituait, pour chaque école, une enquête sur l'enseignement antialcoolique.

Voilà pour la France. Je passe à la Belgique.

D'après le frère Maurice, Directeur des Ecoles des Frères à Liège, rapporteur au Premier Congrès National des Œuvres catholiques de tempérance de Belgique, tenu à Liège en septembre 1905, c'est en 1897 que fut fait en ce pays le premier pas vers l'enseignement antialcoolique.

"Le Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire, dans sa session ordinaire de 1891, émet le vœu suivant: *L'école doit être opposée au cabaret.* Dans plusieurs circulaires, M. de Burlet, alors Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, insista sur la nécessité de donner, dans toutes les écoles, des leçons spéciales sur les dangers des boissons fortes, et préconisa la création de cercles scolaires de tempérance.

"La loi de 1895, rendant obligatoires les notions d'hygiène dans les écoles primaires, oblige les maîtres à traiter les questions d'alcoolisme. D'après le programme-type des écoles primaires élaboré par le Gouvernement, une

(1) Compte-rendu du 1er Congrès National, p. 686.

heure par semaine est consacrée à l'enseignement anti-alcoolique; cet enseignement est prescrit dans toute école, qu'il y ait ou non une société de tempérance.

“Le Gouvernement organisa à ses frais des conférences sur l'alcoolisme, données par des médecins aux membres du personnel enseignant des écoles primaires. Il souscrivit à des publications antialcooliques pour les bibliothèques des instituteurs; il propagea dans les écoles les publications de tempérance; il inscrivit au budget un crédit spécial pour la propagande scolaire antialcoolique.

“Il ordonna que les élèves des classes supérieures eussent un cahier réservé exclusivement à la transcription des exercices relatifs à cet enseignement, afin d'avoir plus tard un vade-mecum antialcoolique.

“Le tableau suivant indique les résultats obtenus par ces différentes mesures.

Années.	<i>Ecoles primaires.</i>		<i>Ecoles d'adultes.</i>	
	Nombre de Sociétés de tempérance.	Nombre d'élèves affiliés.	Nombre de Sociétés de tempérance.	Nombre d'élèves affiliés.
1893	1281	18580		4482
1897	2429	45222	610	11015
1902	3002	58675	966	21496
1904	3208	65151	1063	27966
Arg. absolue	1927	46571	1068	23394
“ proport.	150,43%	256,03%	1068	521%

Accroissement au 31 décembre 1904 :

“La consommation de l'alcool s'est accrue en Belgique jusqu'en 1895. En 1850, elle était de 5,85 litres par habitant; en 1870, de 7,86 litres, et en 1895, elle arrivait au chiffre exorbitant de 10,50 litres. A partir de ce moment, elle décroît d'année en année. En 1898, elle n'était plus que de 8,60 litres; en 1902, de 8,45 litres, et en 1903, elle était tombée à 5,37 litres; — En même temps le nombre des livrets à la caisse d'épargne va en augmentant. En

1895, il s'élevait à 1,339,255; en 1898, à 1,508,148; en 1902, à 1,975,480; et en 1903, il atteignait le nombre de 2,089,448."

Les heureux résultats produits en Belgique par l'enseignement et la propagande antialcooliques dans les écoles sont tellement considérables et frappants, que dans la circulaire de M. Doumergue rappelée plus haut, le Ministre cite la Belgique comme un exemple de ce qu'on peut attendre de l'enseignement de la tempérance à l'école, et il donne en même temps quelques-uns des chiffres que je viens de rapporter.

L'année même où le frère Maurice présentait son intéressant rapport au Congrès de Liège, le Gouvernement Belge adressait aux Gouverneurs de Provinces une nouvelle circulaire en vue d'amener les communes à inscrire à leur budget annuel une petite subvention qui servirait à fonder des prix spéciaux aux maîtres qui se seraient le plus distingués dans l'enseignement antialcoolique. La circulaire constate la diminution énorme de la consommation de l'alcool en Belgique, et elle attribue les trois quarts de cette décroissance à l'enseignement antialcoolique à l'école.

J'arrive à la Norvège.

Au mois d'août 1906, une des plus puissantes Sociétés de tempérance du Royaume Uni, *The Scottish Temperance Legislation Board*, qui a son siège à Edimbourg, Ecosse, envoyait en Norvège une Commission extraordinaire chargée d'étudier les lois de ce pays concernant le commerce des liqueurs. Les Commissaires étaient M. James Seth, professeur de philosophie morale à l'Université d'Edimbourg, MM. John Mann, John Cowan et Hector Munro Ferguson, riches capitalistes occupant de hautes positions sociales en Ecosse.

Les membres de la Commission firent sur place une enquête minutieuse et complète, et en attendant de présen-

ter un rapport détaillé de leur mission ils viennent de publier, sous forme de conclusions, un rapport provisoire "Ils ont constaté, disent-ils, que le peuple norvégien qui, il y a moins de cinquante ans, tenait le premier rang sous le rapport de l'ivrognerie, est aujourd'hui la nation la plus sobre de la terre."

Or ils attribuent ce miracle à deux causes principales, qui sont en quelque sorte la conséquence l'une de l'autre : au sentiment réel de la tempérance dont le peuple est fortement imprégné, *qui n'est que la conséquence d'un enseignement antialcoolique poussé à son suprême degré de perfection.* "De là une formation pondérée de l'opinion, qui a permis aux pouvoirs publics de mettre en pratique une législation efficace."

Ces notes sur la Norvège sont extraites d'un mémoire préparé en 1909 par feu Edmond Rousseau, Secrétaire de la *Ligue antialcoolique de Québec*. M. Rousseau entretenait une correspondance avec M. Seth, l'un des Commissaires de Norvège, et je sais par M. Rousseau, qui d'ailleurs le déclare dans son mémoire, que M. Seth, lui adressant le rapport provisoire de la Commission, confirmait, dans une lettre, l'entière véracité des allégations ci-haut.

L'exemple des États-Unis n'est pas moins frappant que celui de la Norvège, de la Belgique et de la France.

Personne n'ignore la lutte acharnée qui se poursuit aux États-Unis contre l'alcool. C'est le pays de la prohibition. A l'heure actuelle, la plupart des États de la grande Fédération sont sous ce régime, qui de plus en plus devient le régime commun chez nos voisins, et paraît devoir s'étendre, dans un avenir assez rapproché, à tout le territoire américain. Et dans certains États où la prohibition n'est pas encore inscrite aux Statuts, des villes se font le précurseur du futur régime en se l'imposant à elles-mêmes : ainsi la ville de Worcester, dans le Massachusetts.

Évidemment, l'établissement de lois prohibitives n'est pas le fait de quelques hommes; de telles lois ne deviennent possibles, mais surtout permanentes et générales que si elles sont demandées par la voix du peuple. Aussi bien est-ce le peuple américain qui veut la prohibition et l'a déjà obtenue en plusieurs États. Le sens de l'abstinence totale et le sentiment prohibitif sont développés aux États-Unis plus peut-être qu'en aucun pays au monde.

Mais comment donc s'est affiné ce sens et développé ce sentiment? qui a fait du peuple américain un peuple aux convictions antialcooliques si ardentes qu'elles le font exiger de ses législateurs l'abolition des buvettes et une guerre sans merci à l'alcool?

Voici la réponse.

En ce temps-là — c'était il y a trente ans, — il vint à l'esprit d'une femme américaine, M^{de} Mary H. Hunt, de Boston, qu'un des moyens les plus propres à combattre l'intempérance et à faire triompher l'idée de prohibition était de donner aux enfants dans les écoles des leçons sur les effets pernicieux de l'alcool, de telle sorte que parvenus à leur majorité et devenus citoyens américains, ils fussent des *électeurs* antialcooliques et des *voteurs* prohibitionnistes.

À l'une des Conventions de la *National Woman's Christian Temperance Union* elle développa son projet, que l'*Union* endossa avec enthousiasme, s'engageant à travailler à son entière réalisation.

Cependant, la Trésorière de l'*Union* n'avait pas d'argent pour entreprendre une telle campagne. N'importe! Sans argent, sans manuels scolaires de tempérance, sans lois statutaires qui obligeassent à cet enseignement, ni même à l'enseignement de la physiologie et de l'hygiène, M^{de} Hunt, soutenue par une grande âme et un viril courage, inaugura par tous les États-Unis une croisade en faveur de l'enseignement de l'hygiène antialcoolique. Les

enceintes les plus diverses : églises, salles publiques — les enceintes parlementaires elles-mêmes retentirent durant des années de ses plaidoyers en faveur de l'enfance.

Après bien des essais infructueux et à travers mille difficultés, des manuels furent enfin préparés, et des éditeurs, Barnes & Sons, de New York, risquèrent l'aventure de les éditer.

Le résultat? Les uns après les autres les États de la République décrétèrent l'enseignement, dans les écoles, de l'hygiène, et par ce moyen de l'antialcoolisme. C'est ce que demandait M^{de} Hunt. Et la conséquence de cet enseignement? M^{de} Hunt voulait former des *electeurs* tempérants et des *voteurs* prohibitionnistes — l'École lui a formé la génération actuelle des citoyens américains, que nous voyons avec stupeur balayer, du sol de leur patrie les buvettes et tous les débits d'alcool.

III

Franchissant la ligne 45^e, passons au Canada, et d'abord établissons un compte exact quoique sommaire de la situation de l'enseignement antialcoolique dans chacune des Provinces du Dominion, pour enfin arriver à notre Province où nous établirons une enquête plus complète.

Nouveau-Brunswick. Le N.-B. a l'enseignement antialcoolique obligatoire depuis une vingtaine d'années. Les enfants reçoivent d'abord un enseignement oral, puis, lorsqu'ils sont plus avancés, on leur met entre les mains un manuel approprié et approuvé, entr'autres le *Temperance Lesson Book* du Dr Richardson. Dans les *High Schools* le cours de tempérance se continue, et dans les Écoles modèles et les Écoles normales les élèves-maîtres sont formés à cet enseignement. La loi est assez bien observée, les manuels donnent satisfaction, et aux examens la tempérance fait l'objet de questions spéciales.

Nouvelle-France. Enseignement antialcoolique également obligatoire depuis 1892. Enseignement oral pour les jeunes élèves, des manuels pour les plus avancés. Ceux-ci reçoivent l'enseignement sous la rubrique de l'hygiène et de la physiologie. Ecoles modèles et Ecoles normales pourvues aussi de cet enseignement. Examens obligatoires. D'après les rapports officiels il appert que l'enseignement antialcoolique dépend pour beaucoup de la bonne volonté du personnel enseignant. Cependant, la loi est généralement observée, et les manuels sont satisfaisants.

Île du Prince Edouard. Même législation scolaire antialcoolique que dans les autres Provinces Maritimes, avec une application peut-être plus générale et des résultats plus consolants.

Ontario. En 1887, pour faire droit à une requête largement signée, le Gouvernement décréta l'enseignement antialcoolique obligatoire, et le manuel du Dr Richardson fut approuvé à cet effet. Ce n'est qu'en 1893 que cette matière prit place parmi les matières des examens. En même temps le manuel de Richardson était remplacé par celui du Dr Nattrass *Physiology and Temperance*, ce qui était un progrès. Malheureusement, le nouveau programme d'études de 1894 annula pratiquement l'enseignement antialcoolique en négligeant de le sanctionner par des examens. C'est le *statu quo* depuis lors. Les Sociétés de tempérance font de persévérants efforts auprès du Gouvernement et du personnel enseignant pour tâcher d'améliorer la situation.

Manitoba. Enseignement facultatif, donné par un bon nombre d'instituteurs et d'institutrices à l'occasion du cours de physiologie et d'hygiène. Pas de manuel approuvé ni d'examen. Des efforts sont également tentés pour obtenir davantage.

Alberta et Saskatchewan. Enseignement obligatoire, non toutefois dans les *High Schools*. Dans les Écoles modèles et les Écoles normales les élèves sont formés à cet enseignement. Le livre du Dr Natrass est autorisé comme livre du maître. Les élèves n'ont pas de manuel, et il n'y a pas d'examen sur cette matière. Dans ces Provinces également une campagne se poursuit pour rendre plus efficace l'enseignement antialcoolique.

Colombie anglaise. Pas d'enseignement obligatoire ; celui-ci n'est donné que si les citoyens le demandent. Le Surintendant lui-même veut obtenir une législation plus sérieuse sur cette matière, et ce, pour tous les cours. Actuellement, il semble que l'enseignement antialcoolique, lorsqu'il est donné, ne l'est qu'aux élèves du cours modèle. Dans la Colombie comme ailleurs où l'enseignement antialcoolique n'est pas obligatoire ni sanctionné par des examens, cet enseignement dépend beaucoup de la bonne volonté de l'instituteur.

Québec. Chez nous, l'enseignement se trouve dans une situation spéciale. Dans les autres Provinces l'instruction publique relève du Gouvernement. Ici elle relève du Conseil de l'Instruction publique, Comité catholique et Comité protestant.

Comité protestant. En 1886, l'enseignement de l'hygiène et de la physiologie, et par cet enseignement celui de la tempérance, fut inscrit au programme d'études pour chacune des classes des cours élémentaire, modèle et académique. Une demi-heure par semaine y était consacrée, et les ouvrages de la série "Barnes Pathfinder" furent autorisés comme manuels.

En 1898, un nouveau programme d'études est préparé, duquel, pour des motifs de surcharge, sont éliminées comme obligatoires certaines matières, par exemple le français et l'hygiène, lesquels deviennent facultatifs, et soumis seulement à l'examen de l'Inspecteur des Écoles.

supérieures. Le résultat a été que depuis lors l'enseignement antialcoolique est très négligé. Tout ce qu'on peut maintenant attendre est un enseignement oral, et cela jusqu'au cours académique seulement. Pas de manuel autorisé. La W. C. T. U. de la Province de Québec fait des efforts pour obtenir une législation efficace, mais sans résultat. La W. C. T. U. a publié en anglais et en français un *Catéchisme de tempérance à l'usage des écoles de la Province de Qu'ec* contre la bière, l'alcool, le tabac. Il ne paraît pas être en usage dans les écoles. C'est plutôt un ouvrage de propagande.

Comité catholique. Il ne paraît pas que jusqu'en 1905 ce Comité ait fait aucun règlement touchant l'enseignement antialcoolique. En 1905 et 1906 la croisade de tempérance est inaugurée, et les lettres épiscopales demandent et imposent cet enseignement dans les écoles. Il est permis de penser que Nos Seigneurs les Evêques, membres du Conseil de l'Instruction publique, saisirent le Comité catholique de cette grave question.

En tout cas, le 13 septembre 1905, le Comité catholique adopte le rapport suivant du sous-comité chargé de l'examen des livres classiques: "Ce sous-comité est d'avis que la diffusion de ce manuel (le "Petit Manuel antialcoolique" du chanoine Sylvain) sera très utile aux points de vue moral et hygiénique; mais comme ce n'est pas un livre de classe proprement dit, il n'est pas dans ses attributions de le recommander comme tel."

En 1906, le 31 janvier, le même sous-comité fait rapport au Comité "qu'ayant pris connaissance du livre intitulé *Alcool et Alcoolisme* par M. Edmond Rousseau, ce sous-comité est d'avis que la diffusion de ce livre sera très utile aux points de vue moral et hygiénique." Et le rapport est adopté.

La même année 1906, à la session du printemps, le 25 mai, les Règlements du Comité catholique, ayant été

refondus, sont sanctionnés. Pour la première fois le mot "alcoolisme" est inscrit au Programme, parmi les leçons d'hygiène du cours primaire intermédiaire, 5^e ou 6^e année.

Le 17 avril 1907, la *Ligue antialcoolique de Québec* adopte une motion proposée par un de ses membres, l'hon. L.-P. Pelletier, touchant l'enseignement obligatoire de la tempérance. Après plusieurs considérands, la motion conclut à ce "qu'il soit résolu de s'adresser au Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique de cette Province, le priant de vouloir bien encourager l'enseignement antialcoolique dans les écoles publiques, et ce sous telle forme qu'il croira opportune."

A sa séance du 15 mai suivant, le Comité catholique prit communication de la résolution de la Ligue de Québec, ainsi que d'une lettre de M. Edmond Rousseau, secrétaire de la Ligue. Alors, Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par l'hon. Thos Chapais, propose et il est adopté :

"Que, relativement à l'article du programme d'études concernant l'alcoolisme, ce Comité croit nécessaire de faire donner, dans les écoles, un enseignement antialcoolique, et prie M. le Surintendant d'envoyer aux instituteurs et aux institutrices une lettre annuelle pour les guider dans leurs leçons et leurs conseils pratiques aux élèves sur le danger que ce fléau fait courir aux individus, à la famille et à la société. Cet enseignement devra faire l'objet de l'attention spéciale de MM. les Inspecteurs dans leurs visites, et ceux-ci seront invités à en parler dans leur rapport officiel."

A la session d'automne de 1907, le Comité adopte le rapport du sous-comité approuvant la 4^e édition d'*Alcool et Alcoolisme*, augmentée de questions et réponses à la suite de chaque chapitre. Voici les termes du rapport : "Le sous-comité est d'avis de recommander ce livre pour l'usage des instituteurs et des institutrices dans les écoles

de la Province." C'est un progrès sur la recommandation du même ouvrage en 1906.

En 1908, à la session du printemps, fut soumis au Comité catholique le "Rapport des Délégués de la Commission Scolaire catholique de Montréal sur leur Mission Pédagogique en Europe". La Commission a enquêté sur l'enseignement antialcoolique. Le rapport conclut que cet enseignement "devrait être organisé (dans nos écoles) régulièrement, suivant la méthode suivie avec succès en plusieurs endroits.

"Un programme détaillé est donné aux maîtres, suivant qu'ils enseignent un cours intermédiaire ou supérieur, et ils doivent expliquer les effets de l'alcool sur l'individu, sur la famille, sur la société, etc. (voir programme de Belgique). Nous encourageons l'achat de tableaux démontrant l'effet de l'alcool sur l'organisme humain; mais nous ne voulons nullement de ceux qui, dans le but de montrer l'ivresse odieuse, la représentent telle qu'elle est. Ce serait une mesure antipédagogique; elle pourrait faire naître chez l'enfant le désir d'imitation.

"Pour organiser l'enseignement antialcoolique dans les écoles de Paris, on fit d'abord des conférences dans les écoles primaires; puis dans quelques écoles commerciales. A ces dernières conférences, les instituteurs et les institutrices furent spécialement invités. Il fallait, en effet, préparer le personnel au nouvel enseignement. MM. les docteurs Roubinovitch, Marillier et Legrain s'acquittèrent admirablement de cette tâche. La même chose ne pourrait-elle pas se pratiquer ici?"

Aucune mesure n'a encore que je sache été prise pour répondre à ce vœu de la Commission.

A son tour, M. C.-J. Magnan, Directeur de l'Enseignement Primaire, qui a fait cette année même un voyage officiel d'études pédagogiques en Europe, dans le rapport qu'il présentera au Comité catholique, consacrera tout un

chapitre aux méthodes et à l'efficacité de l'enseignement antialcoolique en France et en Belgique. Toutes ces lumières accumulées ne devront pas manquer d'éclairer la voie à une législation similaire dans notre Province.

Le dernier acte officiel du Comité catholique a été de recommander, le 11 mai 1909, le *Petit Catéchisme de Tempérance et de Tuberculose*, par feu Edmond Rousseau, comme livre du maître.

On le voit, — et il sied de le faire observer — le Comité catholique a jusqu'ici plus fait pour la cause de la tempérance que le Comité protestant. Il a inscrit l'alcoolisme parmi les leçons à donner sur l'hygiène pour le cours primaire intermédiaire, et sans nul doute l'enseignement de l'hygiène au cours académique comporte aussi celui de l'antialcoolisme, bien que le mot ne se trouve plus au programme de ce cours. Surtout il a adopté la motion de Mgr Bruchési. Le Comité catholique a en outre donné de bonnes notes au *Petit manuel antialcoolique* du chanoine Sylvain, ainsi qu'à l'ouvrage *Alcool et Alcoolisme* du regretté Edmond Rousseau ; qui plus est, il a formellement approuvé comme livres du maître ce dernier ouvrage et le *Catéchisme de Tempérance et de Tuberculose* du même auteur. C'est beaucoup, car désormais se trouve écartée du chemin législatif scolaire sur l'antialcoolisme l'ardue question de manuels appropriés, du moins celle des manuels à l'usage du professeur.

Il paraît, en effet, que la question du manuel à donner aux élèves a été un obstacle — et peut-être le principal — à l'inscription de l'enseignement antialcoolique au programme des études. Cet obstacle n'a-t-il pas disparu avec la publication du *Catéchisme* d'Edmond Rousseau ? Et de livre du maître ce manuel n'est-il pas en tous points digne de devenir livre de l'élève ?

Et d'abord, c'est un véritable *livre classique*, condition essentielle pour qu'un ouvrage puisse être approuvé comme

manuel scolaire — condition que le Comité catholique n'a pu reconnaître à l'opuscule plein de mérites du reste de M. le chanoine Sylvain. Fallût-il une transformation considérable de cet opuscule pour en faire un manuel classique, que les qualités si appréciées du *Manuel antialcoolique* rendraient M. Sylvain justifiable de tenter cette heureuse transformation. Sans nul doute ce manuel ainsi refondu ne le céderait alors en rien comme *classique* à celui de M. Rousseau.

De fait, le *Catéchisme de Tempérance et de Tuberculose* répond admirablement à tous les desiderata d'un manuel scolaire. Bref, bien que plus développé que le manuel du chanoine Sylvain — il comprend une question pour chaque jour scolaire, — très simple bien qu'il ne se contente pas d'affirmer mais qu'il motive ses allégations, très clair en même temps et à la portée de toutes les jeunes intelligences. L'auteur a eu l'ingénieuse pensée d'écrire ce petit livre en collaboration avec ses jeunes enfants. Il leur lisait son texte et ne s'arrêtait à une rédaction définitive que lorsque ses enfants avaient par eux-mêmes, ou avec peu d'explications, parfaitement compris. En outre, les épreuves du *Catéchisme* furent soumises à plusieurs personnes compétentes, soit dans l'enseignement, soit dans l'antialcoolisme. Sur les suggestions très précises de ces hommes du métier les épreuves furent encore remaniées et perfectionnées. Et le *Catéchisme* a cet avantage d'être à la fois un manuel antialcoolique et un manuel anti-tuberculeux. A ce dernier point de vue il commande encore l'attention des éducateurs soucieux d'aider au mouvement qui se produit actuellement contre la peste blanche. Tuberculose et alcoolisme sont frère et sœur; l'alcoolisme est l'engrais de la phthisie, selon le mot d'un grand médecin.

La question de l'enseignement antialcoolique n'a pas été agitée qu'au sein du Comité catholique du Conseil de

l'Instruction publique. Le Gouvernement a lui-même été saisi de la question. L'an dernier, 1908, la *Ligue antialcoolique de Québec*, avec l'appui en particulier de Mgr l'archevêque de Québec et de Mgr l'évêque de Nicolet, organisait un vaste pétitionnement auprès des Gouvernements Fédéral et Provincial, à l'effet d'obtenir, à même les deniers publics, la distribution, dans les écoles de la Province, de livres d'enseignement antialcoolique. Déjà les évêques avaient, croyons-nous, demandé au Gouvernement de distribuer à tous les maîtres et maîtresses un livre (*Alcool et Alcoolisme*) approuvé par le Conseil de l'Instruction publique, portant le sceau du Conseil, et qui resterait la propriété de l'école. La *Ligue de Québec* appuya cette demande par 700 requêtes venant d'autant de villes et de villages de la Province, et signées par 200-000 citoyens, membres des Sociétés de tempérance.

Le Gouvernement n'a encore rien fait pour répondre à ces requêtes, sauf qu'il a exprimé son entière bonne volonté à servir la cause de l'enseignement antialcoolique, et qu'il aurait, d'après un journal ministériel de Québec (septembre 1908), "mis à l'étude un plan général d'enseignement au moyen de traités pédagogiques et de cartes murales, de manière que toutes les écoles de la Province soient autant de sanctuaires où notre jeunesse apprendra à se prémunir contre les dangers des liqueurs enivrantes."

Heureusement que l'initiative religieuse n'a pas attendu l'initiative gouvernementale pour faire de nos écoles autant de "sanctuaires" de tempérance.....

L'enseignement antialcoolique se donne en effet dans nombre d'écoles, ici depuis quatre ans, là depuis trois ans, ailleurs depuis deux ans, un an. L'Eglise a pris cette initiative. Plusieurs évêques de la Province ont tour à tour décrété cet enseignement, spécifiant qu'il aurait lieu jusqu'à nouvel ordre au moyen du Manuel du chanoine Sylvain. Et pour assurer l'exécution de leur volonté,

certaines évêques ont eux-mêmes acheté ce manuel pour les écoles de leur diocèse. Ainsi Mgr de Chicoutimi avec quelques curés en a acheté 55,000 exemplaires; Mgr des Trois-Rivières 28,000; Mgr de Québec 14,000; Mgr de Rimouski 5,000. Dans ce diocèse toutefois l'enseignement non plus que la prédication de la tempérance n'ont été ordonnés; mais en fait des missions de tempérance se donnent, et l'antialcoolisme est enseigné, surtout dans les écoles (15) tenues par les Sœurs du Saint-Rosaire. A Montréal, la Commission scolaire a acheté 5,000 exemplaires du *Manuel antialcoolique* pour distribution gratuite dans les écoles. (1)

A la suite des évêques et pour entrer dans la voie ouverte par eux, des hommes dévoués à la cause ont, à plus d'une reprise, traité de l'enseignement antialcoolique devant des auditoires d'instituteurs et d'institutrices.

Ainsi, les membres de l'Association des Institutrices catholiques de la Province, section de Québec, avaient en 1906 l'avantage d'entendre à leur convention annuelle, à Québec, traiter cette question au point de vue pratique de la méthode d'enseignement.

Mais pour nous en tenir à Montréal, c'est Sa Grandeur Mgr Bruchési lui-même qui, à la 122^e Conférence de l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal, le 26 janvier 1906, prononçait un discours où il disait: "Je viens vous demander de vous faire les apôtres de la grande cause qui nous intéresse tous: celle de la tempérance. Je compte sur vous, Messieurs, d'une manière particulière pour la préparation d'une génération de tempérants et de sobres, et nous les préparerons ensemble." Et Mgr expose à l'assemblée son projet; il rappelle aux instituteurs l'influence qu'ils peuvent exercer à l'école en instrui-

(1) Notes sur la diffusion du *Manuel antialcoolique* obligeamment fournies par M. le chanoine Sylvain.

sant l'enfant sur les conséquences funestes de l'intempérance, puis il suggère des moyens de combat. Il compare les 120 écoles de Montréal à ses 400 buvettes où l'on fait des ivrognes, et il s'écrie : "Ce sont des écoles aussi ! Ce qu'on y enseigne, vous le savez ; c'est là que se perdent l'honneur et la foi ; c'est là qu'on contracte l'habitude de la boisson et de tous les vices qui en sont la conséquence. Nous allons lutter contre ces maux épouvantables... et le pays et l'Eglise nous en devront une éternelle reconnaissance." (1)

L'an dernier encore, le 31 janvier 1908, à la 126^e Conférence de la même Association, M. A. Létourneau, Principal de l'Ecole Saint-Denis, traitait de *l'Alcoolisme et l'Ecole*.

Peu après, en février, c'est M. l'abbé Perrier, Inspecteur des Ecoles catholiques de Montréal, qui dans un rapport appuie sur cet enseignement, dont il trace même les grandes lignes : "On pourrait utiliser les conclusions suivantes adoptées dans une conférence d'instituteurs en France, il y a quelques années :

"(1) Démontrer les effets nuisibles de l'abus des boissons fermentées, de l'usage habituel des boissons distillées, du simple usage des boissons alcooliques ;

"(2) Déraciner les préjugés et les habitudes répandus sur l'action fortifiante des boissons alcooliques ;

"(3) Rappeler constamment les accidents irrémédiables que cause l'usage des spiritueux, les malheurs et les souffrances qu'amènent pour lui-même, pour les siens et pour la société les excès où un homme se laisse entraîner ;

"(4) Agir sur le cœur de l'enfant plus encore que sur son intelligence. Le convaincre par l'exemple ;

"(5) Faire concourir toutes les branches de l'enseignement à l'œuvre antialcoolique ;

(1) *Enseignement Primaire*, mars 1906.

“(6) Utiliser les tableaux de statistique, l'imagerie anti-alcoolique (2) (il faudrait d'abord l'acheter), comme puissant moyen de persuasion ;

“(7) Développer, favoriser la constitution de Sociétés de tempérance, de ligues contre l'usage des spiritueux.”

Tel est le programme que proposait M. l'abbé Perrier aux éducateurs de Montréal.

On le voit, la question de l'enseignement antialcoolique n'est pas chose étrangère à notre personnel enseignant ; à maintes reprises on y a attiré son attention, et il n'est pas un instituteur ou une institutrice qui pourrait plaider ignorance totale en cette matière. Appels des évêques, prédications et conférences antialcooliques, conférences pédagogiques, littérature de tempérance distribuée à foison partout, que sais-je enfin — l'opinion publique entière profondément orientée vers la tempérance — tout cela n'a pu manquer d'éveiller dans l'âme de nos éducateurs primaires et autres le sentiment de la part si large de responsabilité qui leur incombe dans la lutte antialcoolique.

Mais il convient par-dessus tout de mentionner les inlassables efforts de la revue *l'Enseignement Primaire* pour tenir sans trêve devant la pensée du personnel enseignant de notre Province le sujet de l'antialcoolisme. Les conférences pédagogiques sur la tempérance, les rapports, les documents officiels ayant trait à cette matière ont toujours trouvé place dans *l'Enseignement Primaire* depuis quatre ans. En outre, le zèle directeur de cette revue, M. C.-J. Magnan, a de temps à autre pris sur lui d'appeler l'attention des instituteurs et des institutrices sur l'enseignement antialcoolique. Enfin et surtout, depuis six ans,

(2) Les Sœurs du Saint-Rosaire, de Rimouski, viennent d'éditer un tableau mural d'images antialcooliques, qui a aussi été réduit en un fascicule de 16 pages.

sous la rubrique d'«Enseignement spécial», cette revue contient dans tous et chacun de ses numéros des dictées, des phrases à analyser, des sujets de rédaction, et depuis trois ans en plus des problèmes, ayant trait à l'alcoolisme. — On ne peut en dire autant de l'*Educational Record*, revue protestante qui correspond à notre *Enseignement Primaire*.

Or cette dernière, on le sait, est reçue dans les quelque 6,500 écoles catholiques de la Province, et généralement — les Inspecteurs d'école le constatent — le personnel enseignant s'en inspire pour son enseignement, et y puise les sujets des devoirs scolaires.

N'est-il pas permis de conclure que nos éducateurs ayant, depuis quatre ans, vécu et enseigné au sein d'une atmosphère saturée d'idées de tempérance, ils se trouvent eux-mêmes imprégnés de ces idées, et tout orientés vers l'enseignement antialcoolique? Et cela étant, comment ne pas conclure à l'opportunité d'une législation scolaire antialcoolique?

Le terrain est préparé. C'est le temps ou jamais, semble-t-il, pour le Comité catholique, de reconnaître officiellement ce qui se fait dans les écoles, en prenant la tête du mouvement pour généraliser et canaliser les efforts individuels et locaux vers un but nettement défini, par la sanction de méthodes pédagogiques bien déterminées.

A l'heure actuelle, l'enseignement antialcoolique, légalement ignoré, s'appuie sur la direction imprimée par Nos Seigneurs les Evêques, aussi sur la docilité de messieurs les curés à cette direction, sur le zèle des Commissions scolaires, et surtout sur la libre coopération du personnel enseignant. Le fondement, pour solide qu'il soit, offre-t-il les garanties qu'y ajouteraient la reconnaissance légale et la sanction officielle du Comité catholique? Non, sans doute, et il est à redouter que l'initiative privée se lasse de n'être pas autrement soutenue, et que la bonne

volonté du personnel enseignant ne faiblisse sous la fatigue d'efforts, que souvent ne semblent pas récompenser les résultats apparents et immédiats obtenus chez l'enfant, et que la loi de son côté regarde comme non venus parce qu'elle ne les sanctionne point.

IV

Il me reste, pour embrasser l'objet de ce rapport, à rechercher quel est le meilleur mode d'enseignement antialcoolique. — Bien présomptueux serais-je de sembler tracer leur voie à nos législateurs; je ne le serai pas, je crois, de présenter à ce Congrès quelques idées communes à beaucoup de personnes bien pensantes et d'ailleurs très au fait de la question que je traite.

Et d'abord, l'enseignement antialcoolique peut être donné de triple façon.

1.—Comme enseignement spécial, de même sorte que la grammaire, l'arithmétique, etc., et avoir sa place quotidienne au tableau des leçons.

2.—Comme leçon fondue dans une autre matière: par exemple le catéchisme, l'hygiène, etc.

3.—Comme enseignement occasionnel. Dans cette méthode la tempérance n'a pas une heure spéciale, ni de manuel particulier; elle ne tombe sous aucune rubrique du programme d'études, mais tout ce qui s'enseigne lui profite: une leçon d'arithmétique comme une leçon de catéchisme. Elle est l'orient vers lequel est tourné sans cesse ou à l'occasion l'esprit des élèves.

Laquelle de ces méthodes semble la meilleure? dans quelle mesure l'adopter? Je vais essayer de répondre à ces questions, ou plutôt je vais dire ce qu'on en pense là où l'on pense à ces choses.

L'enseignement antialcoolique incorporé à une autre matière, comme il l'est actuellement à l'hygiène pour le cours intermédiaire, paraît être tout à fait insuffisant.

Aussi, n'est-il pas à souhaiter qu'il soit étendu sous cette forme aux cours élémentaire et académique; il est plutôt à souhaiter qu'il disparaisse de la place actuelle qu'il occupe au programme. Il peut en effet être là comme un leurre. De fait, les instituteurs et les institutrices se seront conformés à l'obligation que leur impose le programme d'études d'enseigner l'antialcoolisme si, au cours des huit années que comporte le programme, *une fois*, la 5^e ou la 6^e année (cours intermédiaire) ils ont enseigné aux élèves quelques notions que ceux-ci peuvent apprendre en *une heure*. *UNE HEURE EN 8 ANS!* — Je répète qu'à la rigueur il peut en être ainsi, et l'enseignement antialcoolique aura été donné dans toute l'intégrité exigée par le programme.

Qu'on détrône donc cette prétendue méthode d'enseignement, si élastique qu'elle permet de n'enseigner aucunement la tempérance tout en étant scrupuleusement fidèle au programme d'études qui impose cet enseignement.

Que mettre à la place? L'enseignement spécial donné durant les huit années des études?

Il ne paraît pas que ce soit possible. Le programme est déjà surchargé, assure-t-on, et il répugne au Comité catholique d'y ajouter; et le tableau des heures est lui-même tellement rempli qu'il semble difficile d'y intercaler, du moins quotidiennement, un nouvel item.

D'ailleurs, cet enseignement spécial de tous les jours est-il nécessaire pour former des convictions antialcooliques chez l'élève, et surtout pour former en lui un cœur et une âme de tempérant? Pour ma part, je n'en suis pas persuadé. N'est-il pas même à redouter — un peu — qu'une méthode aussi sévère ne soit fastidieuse pour l'élève? S'il en était ainsi, le but poursuivi serait manqué, et l'enfant aurait appris une doctrine qui l'aura éclairé, il est vrai, sur les funestes effets de l'intempérance, mais ne l'aura pas attiré à la pratique de la tempérance. Je

donne cette idée pour ce qu'elle vaut; peut-être pourrions-nous la creuser avec avantage.

Mais si l'enseignement antialcoolique de huit ans et de tous les jours ne me paraît guère possible, non plus que très désirable, il n'en va pas de même de cet enseignement donné la dernière année de chacun des trois cours primaires.

Beaucoup d'enfants quittent l'école soit après le cours élémentaire, soit après le cours intermédiaire ou modècle. Peu poursuivent leurs études jusqu'au cours académique. En somme, à peu près 30,000 enfants, garçons et filles, dans notre Province, laissent l'école, en juin de chaque année, pour n'y plus jamais revenir. Ne serait-il pas nécessaire que ces 30,000 enfants reçussent, la dernière année de leur stage scolaire, un enseignement spécial qui les prémunit de façon plus directe contre les séductions de l'alcool?

Le *Catéchisme* de M. Rousseau est précisément distribué en autant de demandes et réponses qu'il y a de jours de classe dans une année scolaire; il suffirait donc d'un enseignement journalier de 10 ou 15 minutes pour repasser ce manuel dans une année.

Il pourrait être aussi décidé, selon que l'écrivait M. Magnan dans le no de mai 1907 de l'*Enseignement Primaire*, "que les exercices scolaires à base antialcoolique fussent fixés un ou deux jours déterminés, chaque semaine (pour les finissants de chaque cours). Ce jour ou ces jours-là: lecture, dictée, analyse, arithmétique, comptabilité, hygiène, etc., tout roulerait sur l'éducation antialcoolique."

Il est utile de noter que les autres enfants plus jeunes du cours profiteraient eux aussi, indirectement, de cet enseignement donné à leurs aînés. Or ces leçons se donnant annuellement aux finissants, il arriverait que tous les

élèves, par contre-coup, et sans qu'ils aient à rien étudier — sauf la dernière année — en recueilleraient les fruits.

Outre cet enseignement direct d'une année pour chaque cours, il semble opportun que soit aussi décrété l'enseignement occasionnel — qui ne surchargerait en aucune façon le programme des études. On connaît cette méthode: c'est celle qui paraît surtout en vigueur en France. A l'occasion et par le moyen de toutes les matières du programme d'études, l'antialcoolisme est enseigné. J'ai préconisé cette méthode et en ai détaillé l'application facile, dans une conférence que j'ai eu l'honneur de donner en 1906 devant l'Association des Instituteurs catholiques, section de Québec.

Cet enseignement occasionnel est très fécond en résultats, il est possible, aisé même, mais encore faut-il pour qu'il se donne partout et toujours, qu'il soit officiellement décrété. Et cela ne suffirait pas à en assurer la pratique. Il faudrait, comme fait le Ministre de l'Instruction publique en France, que des circulaires du Surintendant du Conseil vissent fréquemment y attirer l'attention du personnel enseignant, en insistant sur l'application des diverses matières du programme — tantôt sur l'une, tantôt sur une autre -- à cet enseignement antialcoolique. Il faudrait encore, pour que l'enseignement — direct et occasionnel — reçoive toute son efficacité, qu'il fût sanctionné par l'inscription parmi les matières des examens — de tous les examens, ceux du brevet également —, et qu'enfin MM. les Inspecteurs d'écoles eussent à faire rapport sur cette matière.

Ces messieurs y sont disposés, car ils sont entièrement gagnés à la cause de l'enseignement antialcoolique. Ils déclaraient, en effet, dans leur mémoire présenté au Conseil Exécutif, à la Législature et au Comité catholique de l'Instruction publique, après leur Convention des 1^{er} et 2 août 1906: "L'Association des Inspecteurs est tout à fait

sympathique à la croisade en faveur de la tempérance. Chacun de ses membres s'engage à favoriser ce mouvement dans la mesure de ses moyens."

Nous avons vu qu'une motion de Sa Grandeur Mgr Bruchési, contenant en principe tous les desiderata plus haut exprimés, fut adoptée en 1907 par le Comité catholique. Il reste au Comité à donner une suite efficace à cette motion qu'il a unanimement approuvée, en réglementant l'enseignement antialcoolique.

Nos Seigneurs les Evêques le veulent, l'opinion publique le demande, le personnel enseignant y est préparé, le pays en a besoin.

Espérons donc qu'il y aura bientôt un nouveau pas de fait vers un enseignement plus efficace de l'antialcoolisme, et une sanction imposée à cet enseignement.

Ce jour-là, la Province de Québec prendra place à côté de la France, de la Belgique, de la Norvège et des Etats-Unis dans l'éducation antialcoolique sérieuse de l'enfance et dans la régénération du pays par la formation de citoyens sobres et prémunis contre les dangers de l'alcool. Ajoutons que notre personnel enseignant réussira dans cette noble tâche beaucoup mieux que le personnel enseignant de certains autres pays, parce que chez nous il y a un élément de succès qui ne se rencontre plus partout: la religion et la morale chrétienne à l'école.

CONFERENCE

SUR

L'Enseignement antialcoolique à l'école

*donnée le 3 juillet 1906, par le R. P. HIRCOLIN, O. F. M.,
devant l'Association des Institutrices catholiques de la
Province (section québécoise) réunies à la salle
Loyola, Québec.*

J'AI choisi pour sujet de cette conférence "l'Enseignement antialcoolique à l'école." Plusieurs motifs ont déterminé ce choix. D'abord la question de la tempérance est à l'ordre du jour; c'est un sujet d'actualité. Ensuite l'enseignement antialcoolique devra être, dans la lutte engagée contre la boisson, un facteur tout-puissant. Missionnaire de la tempérance, ce sujet devait donc tout naturellement se présenter à mon esprit pour une conférence à des institutrices.

PREMIÈRE PARTIE.

Je n'ai pas à vous apprendre que notre pays souffre du mal de l'alcoolisme, qu'on entende par ce mot des mœurs d'intempérance ou les suites funestes qui en sont le châtiement. Il se dépense au Canada, annuellement, pour la boisson, 100 millions de piastres, soit 17 piastres par tête. Ce seul chiffre en dit assez.

Il est temps, grand temps d'enrayer le fléau. Nos évêques ont pris l'initiative d'une vaste croisade qui s'étendra peu à peu dans toute la province de Québec et peut-être au delà. La prédication de la tempérance et l'enrôlement de tous dans la société de la Croix, tels sont les moyens

puissants mis en œuvre par les évêques. Il en est un autre non moins efficace—peut-être plus efficace—dont ils veulent également se servir : l'enseignement antialcoolique à l'école. Dans le règlement de la société pour les archidiocèses de Québec et de Montréal, l'article 15^e décrète que cet enseignement se donnera dans les écoles. La raison en est frappante et devra déterminer une action prompte et fervente chez toutes les éducatrices. La voici.

La génération actuelle, prise en masse, boit. Les ivrognes sont la grande exception, mais les buveurs sont la presque universalité.

A ces gens nous disons : "La boisson fait tort à votre santé, à votre bourse, à votre famille, à votre honneur, à vos affaires, à votre âme. Cessez donc de boire." Ce n'est pas une parole jetée aux échos du désert, non, et grâces en soient rendues à Dieu qui rend les cœurs dociles à la voix des missionnaires. Mais il faut bien tout de même reconnaître qu'une bonne partie des adultes ne s'enrôlent pas sous la bannière de la tempérance. Et ce sont malheureusement ceux qui auraient le plus besoin de s'abriter sous ce drapeau. Pourquoi cette abstention ? c'est que l'habitude de boire est prise et qu'on n'a plus le courage de rompre avec elle. La routine ! c'est le grand obstacle qui rend difficile et pénible la présente croisade. Mais ne voyez-vous pas la conclusion et la leçon qui se dégagent de ce fait ? c'est la génération future qu'il faut rendre sobre ! C'est *aux enfants* qu'il faut inculquer des *habitudes de sobriété* et l'*horreur* de la boisson. Puisque l'habitude est toute-puissante, pourquoi l'habitude de la sobriété ne le serait-elle pas autant que l'habitude contraire ?

"Qui a bu boira !" Diction aussi vieux que l'ivrognerie, et qui rend sous une forme sentencieuse cette vérité décourageante que l'habitude est une seconde nature, mais d'où l'on peut logiquement tirer cette consolante déduction :

qui n'a pas bu ne boira pas. Un enfant qui jusqu'à l'âge de vingt ans ne trempe pas ses lèvres dans l'infest alcool, ne touchera jamais à ce hideux liquide : c'est ma conviction. L'alcool est très mauvais au goût ; les buveurs de profession font eux-mêmes la grimace sur le verre qu'ils ingurgitent. Il faut se faire violence pour boire de l'alcool quand on n'est pas habitué. Disons-le donc hardiment : *Qui n'a pas bu étant jeune ne boira pas étant vieux.* L'habitude se prend durant la jeunesse. A vingt ans, le jeune homme qui aura pris l'habitude de ne pas faire usage de boissons fortes ne voudra pas se violenter à seule fin de prendre l'habitude contraire. Oui, retenez bien cette parole et faites-en votre maxime encourageante : *qui n'a pas bu étant jeune ne boira pas étant vieux.*

C'est dire que si les enfants grandissent avec la crainte et l'horreur de la boisson, il y a 95 chances sur 100 que la génération prochaine sera une génération de tempérants, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle croisade de prédication. C'est vous, Mesdemoiselles, qui aurez été les missionnaires pacifiques et méritants, par l'éducation anti-alcoolique que vous aurez donnée dans les écoles.

Sans doute que cette éducation devrait se faire au sein de la famille, et que le foyer domestique devrait être la première école. . . . Mais, hélas ! vous le savez comme moi, il serait puéril d'y compter. Dans combien de familles l'enfant, au lieu de l'horreur, recevra l'amour de la boisson ! Dans combien d'autres encore, par l'inintelligence ou l'insouciance des parents ou de l'entourage, il ne recevra, en fait de convictions, rien du tout, et sera tout préparé, parce que non aguerri, à subir la tyrannie de l'alcool, lorsqu'il aura dix-huit ou vingt ans.

C'est donc sur vous, institutrices, et sur vous presque uniquement qu'il faut compter pour faire l'éducation anti-alcoolique des enfants. La mission est grande, la tâche laborieuse, mais combien méritoire et consolante en même

temps! Vous travaillerez avec la pensée que le pays sera sobre par vous; vous verrez peu à peu vos élèves prendre la boisson en horreur. Quelle consolation et quelle récompense!

Du reste, à quoi vous servirait de consacrer votre temps et de dépenser votre vie à former l'intelligence et le cœur des enfants qui vous sont confiés, à édifier leur avenir, si vous n'assurez la stabilité de cette formation et leur avenir en leur inspirant l'horreur de la boisson? Celle-ci détruirait sûrement tout ce que vous travaillez à édifier, en minant cette intelligence et ce cœur que vous formez avec tant de zèle. Votre temps et vos efforts seraient consumés en pure perte. Tout en cultivant ces jeunes plantes et les arrosant avec soin, vous laisseriez se glisser à la racine, sans l'écraser, ce ver de l'intempérance qui bientôt, sous vos regards étonnés et attristés, ravagerait cette plante et la tuerait.

DEUXIÈME PARTIE

Et maintenant, oserai-je prendre sur moi de vous présenter un programme d'enseignement antialcoolique? Oui, car je ne veux consulter que votre désir de donner cet enseignement et mon intention d'être uniquement pratique. Si cette conférence peut avoir de l'effet, ce sera précisément par le point de vue pratique auquel je me place.

Et tout d'abord, il s'agit bel et bien d'une véritable *éducation* antialcoolique. Education, œuvre infiniment plus vaste que l'instruction, mais qui se fait surtout par celle-ci. Education, c'est-à-dire qu'il faut faire l'entraînement des jeunes âmes dans la crainte, l'horreur et la haine de l'alcool. Education, c'est-à-dire encore formation antialcoolique persévérante et intelligente de tout l'enfant: de son esprit, de son cœur, de sa volonté.

D'abord, de son esprit. Vous commencerez par édifier l'enfant sur la nature et la valeur réelle des boissons alcooliques. Vous lui dénoncerez ces boissons comme nuisibles à sa santé et ne pouvant produire aucun bien. Vous aurez une grande facilité à faire pénétrer ces enseignements et ces démonstrations dans ces esprits vierges encore de tout préjugé, et ce sera votre consolation de voir se former des convictions éclairées dans ces jeunes intelligences. Oh ! oui, empêchez qu'ils ne s'emparent de ces esprits les préjugés néfastes qu'il est si difficile d'arracher quand ils ont pris racine et qu'ils se sont fortifiés. De grâce, démontrez aux enfants que la boisson ne donne pas la véritable joie, qu'elle ne réchauffe pas, qu'elle n'éteint pas la soif, qu'elle n'est pas un remède. Faites cela, et l'éducation antialcoolique sera à moitié faite.

Ne manquez aucune occasion d'inspirer aux élèves l'horreur de l'ivrognerie. Il faut leur faire le tableau d'un homme ivre, et mieux encore, leur rappeler—avec discrétion—les tableaux vivants que trop souvent, hélas ! ils ont eus eux-mêmes sous les yeux. Vous savez que les législateurs du peuple viril de Lacédémone, pour inspirer aux jeunes gens l'horreur de l'ivrognerie, leur donnaient le spectacle d'un esclave en état d'ivresse. Il y a en effet quelque chose d'extrêmement répugnant dans un homme qui a perdu l'usage de la raison et que ses jambes ne peuvent plus porter. Ne craignez donc pas de leur tracer le portrait détaillé de l'ivrogne, non pas toutefois de manière à provoquer le rire : vous auriez manqué votre but, qui est de remplir l'âme de l'enfant d'horreur pour ce vice qui fait d'un chrétien, d'un enfant de Dieu, l'égal de la brute.

L'ivresse est une faute mortelle. Se mettre dans l'occasion de s'enivrer ou prendre des habitudes qui conduiraient à l'ivresse, est aussi une faute qui peut aisément

devenir mortelle. Il faut le répéter aux enfants. Ce n'est pas tout. La conscience de l'ivrogne est encore chargée de toutes les fautes—et vous savez si elles sont nombreuses et variées—qu'il a prévu devoir probablement commettre durant son ivresse. Apprenez tout cela aux enfants pour former leur conscience et leur faire craindre ce vice, père de tant de péchés.

Formez aussi leur cœur. Vous le ferez, je crois, en leur répétant que l'intempérance du père fait souffrir la mère—ils songeront à leur mère qu'ils aiment—et les petits enfants. C'est ici que viendra à votre secours le récit de scènes de familles d'ivrognes. Vous savez de nombreux ménages où règnent la misère, les larmes, parce que le père est ivrogne. Racontez cela aux enfants. *La boisson fait pleurer les mères et souffrir les petits enfants* : revenez sans cesse là-dessus avec une nouvelle histoire à l'appui. Le cœur de l'enfant se révoltera contre la boisson, monstre cruel.

Il faudra enfin former la volonté de vos élèves et l'armer de fortes résolutions contre l'alcoolisme. Les leçons qui précèdent y contribueront dans une large mesure. Vous vous aiderez encore de l'entraînement. Je m'explique. L'enfant par nature est imitateur. De plus, des exemples de courage chez des enfants réveilleront en lui de nobles instincts, et il voudra les imiter. Vous leur proposerez donc l'exemple de certains enfants courageux qui se sont engagés à ne jamais faire usage de boisson et qui ont tenu parole malgré de grands obstacles. Voici entre mille autres semblables un trait que vous pourrez leur raconter pour donner conscience d'elle-même à leur jeune volonté et la pousser à s'affirmer :

“Un petit garçon de 12 ans venait de s'engager comme mousse à bord d'un navire quittant Liverpool. A peine en mer, quelques matelots lui offrirent un ver d'eau-de-vie.

—Excusez-moi, s'il vous plaît, répondit l'enfant. Je préfère ne pas le boire.

Ils se mirent à rire, mais ne parvinrent pas à le décider. Le Capitaine, entendant parler de la chose, dit au petit mousse :

—Il faut que tu apprennes à boire de l'eau-de-vie, si tu veux être un vrai matelot.

—Excusez-moi, Capitaine, je préfère ne pas le faire.

Le Capitaine n'avait pas l'habitude d'entendre ses mousses discuter ses ordres.

—Prends cette corde, cria-t-il à un matelot, et qu'il fasse connaissance avec elle ; nous verrons si nous le ferons céder.

Le matelot prit la corde et battit cruellement l'enfant.

—Maintenant, dit le Capitaine, boiras-tu ou ne boiras-tu pas ?

—S'il vous plaît, excusez-moi, je préfère ne pas le faire.

—Alors, monte jusqu'au haut du grand mât, tu y passeras la nuit.

Le pauvre garçon leva les yeux vers le mât, tremblant à la pensée d'y rester toute la nuit, cramponné aux cordages. Mais il fallait obéir.

Le lendemain matin, le Capitaine, en se promenant sur le pont, se souvint du mousse.

—Hé ! là haut, cria-t-il.

Pas de réponse.

—Descends, m'entends-tu ?

Toujours rien.

Un matelot grimpe le long des cordages et trouve l'enfant à moitié gelé ; dans la crainte de tomber dans la mer, quand le navire plongeait, il avait entouré le mât de ses deux bras et le tenait serré si fort, que le matelot eut de la peine à l'en détacher. Il le descendit sur le pont, et là

ils le frottèrent jusqu'à ce qu'il reprit connaissance. Quand il fut en état de s'asseoir, le Capitaine lui versa un verre de cognac :

— A présent, bois cela, mon garçon !

— S'il vous plaît, Capitaine, je préfère ne pas le faire. Laissez-moi vous dire pourquoi et ne vous fâchez pas contre moi. Nous étions heureux dans notre maison, autrefois, mais notre père se mit à boire. Il ne nous donnait plus d'argent pour nous acheter du pain, et, un jour, on vendit notre maison et tout ce qu'elle contenait ; et, voyez-vous, cela brisa le cœur de ma pauvre mère. Elle languit quelque temps, puis elle mourut. Peu d'heures avant sa fin, elle m'appela près de son lit et me dit : "Jean, tu sais ce que la boisson a fait de ton père. Je voudrais que tu promisses à ta mère mourante que tu ne boiras jamais de boisson enivrante. Je voudrais te savoir à l'abri de la chose maudite qui a causé la ruine de ton père."

— "Oh ! monsieur, continua le petit mousse, voudriez-vous me voir manquer à la promesse faite à ma mère mourante ? Je ne le puis ni ne le veux."

Ces paroles touchèrent le cœur du Capitaine. Des larmes montèrent à ses yeux, et, se baissant, il prit l'enfant dans ses bras, en s'écriant :

— Non, non, mon petit héros ! Tiens ta promesse, et si quelqu'un essayait encore de te faire boire, viens me le dire ! Je te protégerai, et pour te dédommager de la punition que je t'ai fait subir, voici un billet dont tu disposeras à ton gré.

Et disant cela, le Capitaine ouvrit sa bourse, et remit au jeune héros un billet de banque de \$50.00. (1).

(1) Le Monde illustré.

II

Je pourrais appeler ce qui précède l'enseignement *moral* de l'antialcoolisme, et ce qui suit l'enseignement *technique*.

Ce sera une leçon et un exercice scolaire au même titre que les autres. L'enfant apprendra sa leçon de manuel antialcoolique comme il apprendra sa leçon de grammaire et de catéchisme.

Dans certains pays d'Europe, en Belgique et en France notamment, l'enseignement spécial de l'antialcoolisme est inscrit au programme des études. Au Canada, il ne l'est pas encore, du moins dans la Province de Québec; espérons qu'on l'y mettra bientôt.

Vous aurez besoin d'un ouvrage plus complet qu'un simple manuel sur la matière. Le manuel est à l'usage des enfants, ce n'est pas le manuel "à l'usage du professeur", qui n'y puiserait aucunement la doctrine plus abondante qu'il lui faut posséder pour développer à ses jeunes auditeurs le questionnaire absolument succinct du manuel de l'élève. Je me permets donc de signaler à votre attention le livre de monsieur Edmond Rousseau: *Alcool et Alcoolisme*, qui sera pour vous un parfait commentaire du manuel de l'élève.

III

Mais vous vous rappelez qu'il s'agit de faire l'éducation antialcoolique de l'enfant. Ce qu'il faut en effet, ce n'est pas tant lui donner un bagage de science antialcoolique, comme on le munit d'un bagage de géographie ou d'histoire, que former un homme sobre, un ennemi de l'alcool, ce qui est bien différent et supérieur, il faut faire de l'élève un tempérant, dans le même sens et dans la même mesure, et pour cela par les mêmes procédés que vous formez un chrétien. Or, vous ne vous contentez pas d'enseigner une demi-heure de catéchisme chaque jour en isolant

l'idée religieuse des autres exercices scolaires; mais vous mêlez cette idée à tout l'enseignement et vous imprègnez de la morale chrétienne toutes vos leçons. Par ce procédé qui met sans cesse l'esprit, le cœur et la volonté de l'enfant en contact avec la religion, vous faites son éducation chrétienne. Vous procéderez de la même manière pour faire son éducation antialcoolique. Vous vous servirez donc dans ce but des divers exercices scolaires, sans que le programme des études en soit modifié ni plus chargé. Or, votre programme comprend les exercices suivants: dictées, compositions, analyses grammaticales, récitations, lecture, hygiène, arithmétique, économie domestique.

A) *Dictées*.—Donnez en dictées des sujets de tempérance: suites de l'alcoolisme, bienfaits de la sobriété, etc.

B) *Compositions*.—Donnez également à développer des sujets qui regardent la tempérance ou le vice contraire.

C) *Analyses grammaticales et phrases à étudier au tableau noir*.—Choisissez quelques sentences frappantes sur l'alcoolisme. *L'Enseignement Primaire* vous fournit chaque mois le thème de ces dictées, compositions et analyses.

D) *Lecture*.—Pourquoi au cours de la classe, pour reposer l'esprit des élèves, ne leur liriez-vous pas une belle page simple, claire et convaincante sur cette matière? Vous n'aurez qu'à puiser dans le bulletin de *La Tempérance*.

E) *Hygiène*.—Vous aurez là l'occasion toute naturelle de parler souvent et abondamment des suites de l'usage des boissons fortes pour la santé, et de répéter que l'alcool est un poison. Vous saurez bien mettre ces leçons à la portée de vos jeunes élèves.

F) *Arithmétique*.—Ici le champ est vaste, chaque problème, depuis la simple addition jusqu'aux problèmes d'intérêts composés, peut être une leçon d'antialcoolisme. En voici quelques-uns, à titre d'exemples:

1. Un homme gagne \$600 par an. Il en dépense \$200 en boisson. De combien celle-ci a-t-elle diminué son salaire?

2. Un homme prend 3 petits verres par jour. Or, le verre coûte cinq cents. Pour quelle somme a-t-il bu au bout de l'année?

3. Et maintenant, étant donné qu'un *quartier* de bœuf coûte \$7.00, un sac de farine \$2.00, un sac de sel \$0.20, une livre de beurre \$0.20, une douzaine d'œufs \$0.15, une paire de chaussures \$2.50, un chapeau \$2.00, un pain \$0.15, une livre de bonbons \$0.20, faire l'équivalent en marchandises de la somme que cet homme a bue.

4. Si, dans une paroisse de 250 familles, chacune dépense en moyenne cinquante piastres par an pour la boisson, de quelle somme la boisson appauvrit-elle la paroisse chaque année?—Or, il y a sur l'église de cette paroisse une dette de vingt mille piastres. Combien d'années faudrait-il être sobre pour éteindre cette dette?

5. Un lot du Gouvernement dans les cantons de colonisation coûte trente piastres, et il faut à peu près 200 lots pour fonder une paroisse de 1,000 âmes. Combien de ces paroisses nouvelles pourrait-on fonder en dix ans, avec l'argent qui se dépense pour la boisson dans une seule paroisse de 250 familles, en supposant que l'on y boit annuellement en moyenne cinquante piastres par famille?

6. Un homme dépense \$80.00 par année pour la boisson. S'il plaçait cet argent à intérêts composés, quel montant aurait-il au bout de 20 ans, de 40 ans?

7. Il y a dans le fromage 35% de substance propre à la nutrition, et dans la bière seulement 2%. Or s'il faut deux livres de fromage pour former la quantité nutritive nécessaire à un repas, combien de gallons de bière faudrait-il boire pour obtenir la même quantité? L'enfant sera stupéfait de constater qu'il en faudrait près de 80 livres, soit

un nombre considérable de bouteilles. Vous lui apprendrez à conclure que la bière ne nourrit pas.

Il vous sera facile de multiplier et de varier à l'infini ces problèmes. Vous ne manquerez pas d'en dégager tous les enseignements qu'ils comportent. Je crois savoir que *L'Enseignement Primaire* contiendra désormais dans chaque livraison un ou plusieurs de ces problèmes. Dans la quatrième édition de l'ouvrage déjà cité de M. Rousseau il y aura aussi, après chaque chapitre, un problème qui sera comme une démonstration mathématique de la doctrine contenue dans le chapitre.

G) Phrases à apprendre.—Faites apprendre par cœur des maximes brèves, simples et frappantes sur l'alcoolisme; que quelqu'une de ces sentences soit constamment écrite au tableau noir.

H) Economie et comptabilité domestique.—Voici ce qu'écrivit l'auteur de *Alcool et Alcoolisme*: "Le grand défaut de nos habitants, dans les campagnes, et de nos ouvriers dans les villes—défaut qui amène infailliblement l'imprévoyance—c'est l'absence de calcul, sans lequel il est impossible d'équilibrer le budget de la famille.

Tant qu'il y a de l'argent à la maison, on pige dans le tas, sans s'occuper si les revenus égalent la dépense.

A part quelques rares exceptions, quel est le cultivateur, quel est l'ouvrier capable de répondre exactement si on lui pose la question suivante: "Mon ami, votre terre vaut tant, disons \$3,000.00, combien par an vous rapporte-t-elle? Mon ami l'ouvrier, quels sont vos revenus, bon an mal an?" Le nombre en est certainement très restreint.

"Si on allait au fond des choses, on trouverait que ce défaut de calcul qui naît de l'imprévoyance est souvent une des causes de l'intempérance; je n'hésite pas à dire que bien des épouses ne pleureraient pas aujourd'hui l'inconduite de leurs maris, si, dès le début, avant que la passion

ait été enracinée, alors que ces maris avaient encore le sentiment de la famille, ces avaient mis sous leurs yeux le montant des dépenses occasionnées par l'entrée de la boisson au foyer." (1)

Inculquez donc à vos élèves, Mesdemoiselles, l'idée d'économie, apprenez-leur à tenir des comptes de famille, afin que plus tard ils en prennent la sage pratique. Ce sera la mère surtout à qui incombera ce soin. Préparez en conséquence les petites filles à cette fonction. Et ici je rappelle que l'éducation antialcoolique n'est pas seulement pour les garçons, mais que les filles aussi en ont besoin. On n'a pas sans doute ou l'on n'a guère à les empêcher de devenir ivrognesses, mais il faut les empêcher d'être la cause que leurs enfants ou leur mari le deviennent lorsqu'elles seront à la tête d'une famille. L'éducation antialcoolique qu'elles auront reçue, elles ne manqueront certainement pas, plus tard, de la donner elles-mêmes à leurs enfants. Elles y auront tout intérêt. Et puis, elles ne pousseront pas leur mari au cabaret, pour n'avoir pas su lui rendre le chez soi agréable, attrayant. Sans doute l'école primaire n'est pas une école ménagère, et il ne faudrait pas vous étonner de donner aux fillettes des leçons de cuisine, mais vous devrez du moins leur inculquer qu'une bonne cuisine, un logis propre, un intérieur bien rangé et agréable empêchent l'homme d'aller demander au cabaret et à la boisson des consolations et des joies qu'il ne trouve pas chez lui. Les petites filles n'oublieront pas ces choses, soyez-en sûres.

Permettez-moi enfin de porter à votre connaissance les cahiers d'écoliers que la Maison Rolland (2) vient de mettre sur le marché. La couverture en est illustrée de

(1) *Alcool et Alcoolisme*, 2e éd., pp. 42 et suiv.

(2) Depuis, la Librairie Beauchemin et MM. Granger Frères ont suivi cet exemple.

sujets antialcooliques. Or, vous savez avec quelle puissance les images parlent aux enfants. Vous pourriez leur mettre ces cahiers entre les mains.

Vous pourriez encore faire apprendre à vos élèves des morceaux de prose ou de poésie et des chants—cantiques et chansons antialcooliques. Le bulletin de *La Tempérance* vous fournira tout cela. Ne manquez pas de placer à l'école la belle croix noire de tempérance, d'en rappeler aux enfants le symbole ainsi que le glorieux et consolant mystère, et de réciter avec eux tous les jours les prières de la Société de tempérance de la Croix.

CONCLUSION.

Voilà, Mesdemoiselles, tel que j'ai pu l'ébaucher, le programme de l'enseignement antialcoolique. Il convient de le mettre à exécution, et sans retard.

En avant donc, avec courage, les yeux fixés sur le but et sur la croix! Quelle belle perspective s'ouvre devant votre zèle et vos efforts, et combien digne de solliciter des cœurs de femmes et d'éducatrices! Formez-nous une génération sobre, formez-nous un peuple sobre, sauvez le pays! Oui, sauvez le pays, car il ne s'agit de rien de moins que de cette mission glorieuse. Y serez-vous inférieures? Y serez-vous infidèles? Non, non, non, je ne le veux pas croire,.....

Il faut que la prochaine génération soit sobre. Il le faut, entendez-vous? Il le faut!..... Et elle le sera par vous. C'est le mot par lequel je termine, et qui ouvre des horizons à votre zèle et donne des espérances à mon âme:

Le pays sera sobre par vous.

